

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

AMÉRIQUE DU SUD.

Le gouvernement de Buenos-Ayres, déterminé à employer toutes les ressources que celle-ci possède pour soutenir la guerre dans laquelle la confédération argentine se trouve compromise, contre le tyran de Santa-Cruz, a arrêté et décrété :

Art. 1^{er}. Toutes les productions et marchandises d'importation maritime, qui, d'après le tarif des douanes existant, paient un droit de puis 10 jusqu'à 17 p. c. ; et ceux qui paient de droit actuel, 24 p. c. et au-dessus, payeront 4 p. c. d'additionnel.

Art. 2. Les droits additionnels précités seront perçus conformément à ce qui est prescrit par l'art. 9 du chapitre VI de la loi du 18 décembre 1835.

HANOVRE.

HANOVRE, LE 8 DÉCEMBRE.

M. l'évêque d'Hildesheim (Hanovre) se trouve dans une position assez difficile. Plusieurs hauts fonctionnaires de la partie catholique du Hanovre se sont adressés à lui pour savoir si le roi pouvait les délier du serment qu'ils ont prêté à la constitution, et si, après avoir prêté ce serment, ils en pouvaient prêter un nouveau en opposition avec le premier. Jusqu'ici (8 décembre) l'évêque n'avait fait aucune réponse à ces demandes. On assurait qu'après avoir consulté le chapitre, il avait soumis la question au Saint-Père.

Il paraît certain que les impôts non accordés par les états ne seront payés ni dans la province d'Osabruck ni dans celle d'Hildesheim. On disait que le duc d'Artemberg ne prêterait point le nouveau serment; cependant S. A., pendant son court séjour dans le pays, a soigneusement évité de se prononcer ni pour ni contre le roi Ernest.

Dans l'Oostfriesland, l'esprit local se prononce de plus en plus fortement. On y regarde la constitution de 1833 comme abolie, et on prétend que par une conséquence nécessaire, l'ancienne constitution frisonne, qui ne laisse au souverain qu'une ombre de pouvoir, est légitimement remise en vigueur. Plusieurs personnages très influents se sont expliqués dans ce sens auprès de M. Schele, qui n'a pas pu nier que, les Frisons n'ayant renoncé que conditionnellement à leurs anciennes libertés, celles-ci ne se trouvent rétablies par le fait que les conditions du contrat de 1833 ne sont plus observées. Néanmoins le républicanisme des habitants de l'Oostfriesland déplaît à plusieurs patriotes qui croient que la cause de la liberté ne peut triompher que par l'unité dans les vues de ses défenseurs.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 10 DÉCEMBRE.

On écrit de Hambourg, 9 décembre :

« Il est assez difficile de se faire au juste une idée de ce

FEUILLETON.

LEKAIN EN PROVENCE.

— Métier maudit! toujours sur la brèche; tour à tour paysan et soldat, valet ou velleur; porter une lettre ou présenter du poison; écouter des phrases et ne répondre que des monosyllabes; courber la tête sous le casque et le dos sous le bâton; représenter toujours de sots personnages et ne jouer que des rôles de rebut: voilà mon emploi, voilà depuis quatre ans la vie que je mène, sans gloire et sans profit; en ne gagnant qu'un chétif salaire qui m'empêche tout au plus de mourir de faim.

Ainsi parlait, à minuit, un pauvre diable qui venait de sortir du théâtre de Marseille, et qui regardait son gîte à grands pas, pour se mouiller le moins long temps possible, car la pluie tombait à flots. Il s'arrêta devant la porte d'une maison de mince apparence, et brandissant avec un geste énergique le passe-partout qu'il tenait à la main, il le plongea dans la serrure, ouvrit la porte, et monta à tâtons dans son misérable galetas. Quand il eut allumé sa chandelle, il vit deux papiers sur la cheminée; il en prit un de chaque main, et après les avoir regardés :

— Bon! s'écria-t-il, celui-ci est un exploit d'huissier, celui-là une lettre de Florine; le poison et le contre poison. Les affaires d'abord! Que dit l'exploit?... « Ce jeudi 22 avril 1771, nous, etc., etc. » avons au sieur Félix Dogard, artiste dramatique, que, signifié que... « Le diable soit de ce style de bazouche! je n'ai jamais pu m'accoutumer à ces locutions barbares. Arrivons au fait : que me signifie-t-on? que mes meubles seront saisis après-demain. C'est parfait! mes meubles! Cet huissier est un courtois, un vil flatteur! Qu'ils viennent donc les saisir, mes meubles, puisqu'ils en ont envie, ces excellents rois; ils seront, parbleu! plus satisfaits que moi.

Dogard interrompit son monologue par un éclat de rire plein d'amertume; puis il continua d'un ton philosophique :

— Comme on est fou! J'aurais pu, succédant à mon père, devenir tailleur dans un riant village de Bourgogne; j'aurais vécu heureux, tranquille, et fabriquant à juste prix des contrats de mariage et des testaments. Mais je me croyais appelé à de plus hautes destinées; je rêvais une vie indépendante et glorieuse; l'ambition m'avait saisi, la fougue de la jeunesse m'emportait; j'ai quitté mon village, et depuis lors tout a été misère pour moi. Puisse la lettre de Florine m'apporter une consolation!

La lettre de Florine était ainsi conçue :

« Mon père m'a dit que la fille d'un chef d'orchestre ne pouvait se mêler à un comédien aussi obscur que vous. Il me destine à une clarinette qui va en ville et qui donne pour trente-six livres de leçons par mois. De votre côté, vous prétendez que vous avez de l'avenir devant

qui se passe chez nos voisins de Hanovre; d'une part les journaux ministériels sont remplis d'adresses d'adhésions à la trop fameuse patente de novembre, de relations sur des députations des villes animées du même sentiment; cependant on ne doit pas ajouter foi complète à tous ces dîners; les adresses ont été très-peu nombreuses, et, ainsi que les députations, elles n'ont pas été autorisées par les municipalités ou par les états; des membres des municipalités, en tant que particuliers, l'ordre des chevaliers, qui fait partie des états provinciaux, ont fait à la vérité de ces démarches, mais il s'en faut de beaucoup qu'il faille y reconnaître des actes officiels qui puissent avoir quelque poids dans des débats aussi graves. L'opposition contre l'abolition de la constitution compte en sa faveur des actes bien formels; d'abord les résolutions prises à cet égard par les tribunaux de Hanovre et de Celle, l'opposition manifeste de la municipalité de cette dernière ville, puis la protestation des professeurs de Goettingue, et voilà enfin que la ville d'Osabruck vient de publier deux protestations énergiques qui ne manqueront pas de trouver des imitateurs. »

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 12 DÉCEMBRE.

Dans la séance d'hier à la chambre des lords, lord Melbourne a présenté un message de la reine, relatif à un subside additionnel pour S. A. R. la duchesse de Kent; ce message sera pris en considération dans la séance de demain.

Dans la chambre des communes, le même message a été présenté par lord John Russell; le message adressé aux communes exprime la confiance de S. M., dans leur empressement à adopter les mesures que semblent réclamer les liens étroits de parenté qui unissent la duchesse de Kent au trône tandis que celui adressé à la chambre des pairs se borne à réclamer leur concours dans ces mêmes mesures. La chambre s'occupera demain de cet objet.

En réponse à une interpellation de M. Leader, lord John Russell a annoncé que lord Gosford avait exprimé le désir de résigner les fonctions de gouverneur du Canada, et qu'on lui avait accordé la permission de revenir en Angleterre. Sir John Colborne aura provisoirement le gouvernement de la colonie, mais le successeur de lord Gosford n'est point encore nommé.

La chambre s'est formée en comité pour la liste civile, et il a été résolu qu'il serait accordé à la reine une somme annuelle de 385,000 l. st. pour la maison royale, plus une somme additionnelle de 10,000 l. st. pour les services secrets de la maison de la reine, et en outre une somme annuelle pour les pensions à accorder, jusqu'à concurrence de 1200 l. st.

M. Fielden a appelé l'attention de la chambre sur les troubles qui ont eu lieu récemment à Bradford, à l'occasion du bill modificatif de la loi des pauvres, et a fait la motion d'une

« vous et que vous réussirez. Je me plais à le croire. Vous y suppliez d'attendre au nom de l'amour; au nom de l'amour j'attendrai jusqu'à la fin du mois. Si d'ici là vous n'avez pas réussi, je me verra dans la nécessité d'épouser la clarinette, que j'ai en horreur. Adieu »

— Elle attendra jusqu'à la fin du mois, et nous sommes au 22! Quelle patience! Faites-vous donc une réputation et une fortune en huit jours! Ce n'est pas le talent qui me manque, j'ai de l'intelligence, de l'âme, de la chaleur; je sais par cœur les premiers rôles de toutes les tragédies, et je les ai joués avec succès en société; sans vanité je puis dire que je suis beau garçon : cinq pieds huit pouces, des traits caractérisés, une voix sonore. Ce n'est pas les moyens qui me manquent, non certes! Mais, ce que je n'ai jamais pu trouver, c'est l'occasion de développer devant le public tous mes avantages, et de lui prouver que je suis fait pour les premiers rôles. Qu'on me mette une seule fois en évidence, et je saurai bien vite conquérir une position brillante!

Le lendemain, Dogard jouait le meilleur rôle de son mince emploi, il tenta un sublime effort pour se faire remarquer; il fut sifflé. Après la pièce, il voulut parler à Florine; mais Florine lui tourna le dos. « Voilà bien les femmes », dit Dogard; dans leur cœur comme sur la scène, un coup de sifflet est le signal d'un changement à vue!

En ce temps, une grande nouvelle agitait le théâtre de Marseille: Lekain devait venir donner des représentations en province. C'était la première fois que le célèbre tragédien faisait une tournée dans le midi de la France, et sa présence était impatiemment attendue. En 1774, on ne mettait pas moins de trois semaines pour aller de Marseille à Paris; peu de personnes entreprenaient ce grand voyage, peu de Provençaux donc avaient été à même de voir Lekain à la Comédie Française. Le soir où Dogard fut sifflé, le directeur du théâtre avait reçu une lettre de Lekain, qu'il lut tout haut dans les coulisses au milieu d'un grand nombre d'auditeurs. L'illustre tragédien annonçait que son arrivée en Provence était retardée de huit jours, et il priait le directeur de Marseille d'avertir de ce retard son confrère le directeur du théâtre d'Aix.

Un quart d'heure après, le régisseur appela Dogard et lui dit : « Portez tout de suite cette lettre au coche d'Aix et assurez-vous qu'elle partira demain matin. »

Dogard accepta la commission en murmurant; mais, il était tellement humilié par les sifflets du parterre, que sa dignité blessée n'eût pas la force de se révolter. Il prit la lettre, baissa la tête, et sortit. Ce fut dans la rue seulement que sa fierté se réveilla, et qu'il donna un libre cours à sa colère.

Pour qui me prend-on? disait-il en marchant comme un forçat; suis-je donc un valet? A-t-on le droit de me faire porter les lettres de la ville, parce que je les porte quelquefois sur la scène? Quelle honte! Deux outrages dans une soirée, sans compter le dédain de Florine. C'en est trop! et je crois que le meilleur parti qui me reste à prendre c'est

adresse à S. M., pour demander un rapport complet sur cette affaire ainsi que la communication de toute la correspondance y relative.

Lord John Russell, sans s'opposer à cette motion, a demandé qu'on y ajoutât les mots : « Autant que cela ne pourrait nuire au service public. »

La motion ainsi modifiée a été adoptée.

FRANCE. — PARIS, LE 13 DÉCEMBRE.

NOUVEAU COMLOT CONTRE LA VIE DU ROI.

On lit dans le *Commerce*, à la date d'hier soir : On a beaucoup parlé à la bourse et au palais d'un nouveau complot qui aurait été découvert par un incident presque providentiel : on aurait surpris dans un portefeuille à la douane de Boulogne sur Mer le plan de la conspiration, le nom et l'adresse des conspirateurs.

C'est hier, à ce que l'on dit, que les premiers indices sont arrivés dans les hautes régions de la police; et M. le procureur général a été mandé chez le garde des sceaux, toutes affaires cessantes. M. Franck-Carré était à dîner lorsqu'il reçut cet ordre, auquel il obtempéra sur le champ. La conférence a été longue.

Dans la soirée, M. le préfet de police a été appelé aux Tuileries, où il est resté aussi très longtemps; mais il paraît que des mesures de précautions avaient déjà été prises, car nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Hier matin des mandats, au nombre de 17, se rattachant à des faits politiques, ont été décernés contre des individus demeurant dans divers quartiers de Paris. Dès cinq heures, un grand nombre de commissaires de police, d'officiers de paix et d'agens, se sont mis en devoir de mettre les mandats à exécution, mais on assure que fort peu d'arrestations ont eu lieu. »

Ne voulant pas nous aventurer sur une affaire que nous ne connaissons que par la rumeur publique, nous nous bornerons à reproduire, sans les garantir en aucune façon, les versions publiées par les feuilles du soir.

Nous lisons dans le *Messenger* : « Un complot contre la vie du roi a été de nouveau formé, il devait avoir pour homme d'exécution un sieur Hubert, amnistié d'avril, compromis depuis dans le complot de Neuilly. »

« Voilà ce que nous avons recueilli à ce sujet : « Hubert, qui était allé récemment en Angleterre, a laissé échapper par mégarde son portefeuille, en débarquant à Boulogne, le 8 de ce mois. Il pleuvait à verse. Un des douaniers, ayant remarqué ce portefeuille, lui cria de revenir sur ses pas pour le recevoir de ses mains, mais soit que Hubert ne l'eût pas entendu, ce qui est probable, par le temps et le bruit qu'il faisait, soit qu'il eût hâte de gagner son domicile, il disparut très rapidement sans qu'on cherchât autrement à le retenir.

d'aller me jeter à la mer... A quoi bon vivre ainsi, dans une lutte perpétuelle contre la misère et l'obscurité?... Lekain! voilà un homme heureux, un homme pour qui la vie est belle! De la gloire, de l'or, des plaisirs, des honneurs! S'il voulait me lancer?... Mais dans notre art on ne s'élève que par soi-même et non par autrui!

Tout à coup ce nuage de sombres réflexions fut percé par une idée lumineuse... C'est une inspiration du ciel ou de l'enfer, s'écria Dogard; mais qu'importe, et que risque-t-on dans la situation où je suis? Je ne puis me tirer d'affaire que par un coup hardi, désespéré... A moi donc mon audace et mon génie!

Dogard déchira la lettre, puis il retourna au théâtre et il annonça au régisseur que sa commission était faite. La nuit, qui porte conseil, affermit l'aventureux artiste dans son audacieuse résolution. Le lendemain matin, à la pointe du jour, il partit à pied, un bâton à la main. A midi, il se présentait chez le directeur du théâtre d'Aix :

— Eh bien! mon cher, me voilà; l'excellence est la politesse du talent. Vous m'attendez aujourd'hui, n'est-ce pas?

— Vous plairait-il d'abord, monsieur, de me dire qui vous êtes?

— Lekain.

— Lekain, quoi, vous être l'illustre Lekain! Me pardonnerez-vous de vous avoir reçu un peu cavalièrement? Mais pouvais-je me douter que...

— Que Lekain se présentait en si mince équipage? N'est-ce pas là ce que voulez dire? Vous avez raison, et la chose est singulière, en effet. C'est une histoire, une aventure terrible. Figurez-vous, mon cher, que j'ai eu le malheur de rencontrer sur mon chemin Gaspard de Besse et sa bande, les rôles m'ont dévalisés complètement; ils m'ont pris tout mon argent, vingt mille livres que j'avais gagnées à Lyon, et tous mes costumes qui valaient plus de dix mille écus. Mon carrosse a été brisé en mille pièces par ces malfaiteurs, et mon domestique, en ce péril, a jugé prudent de prendre la fuite; il court encore. Voilà, mon cher ami, dans quelle situation se heurtent les bandits qui infestent votre beau pays ont mis le premier tragédien de l'époque.

Le directeur s'agitoya sur le malheureux événement dont l'illustre artiste avait été victime; il lui offrit une avance considérable sur le produit de ses représentations; Dogard accepta. Au bout d'une heure toute la ville savait l'arrivée et l'aventure de Lekain; on racontait comment, entre Avignon et Orgon, il avait été arrêté par Gaspard de Besse, qui lui avait pris pour cent mille écus d'argent et de pierres précieuses. De toutes parts les visites et les offres de services arrivèrent au grand tragédien. Le chevalier de Castellane lui envoya son valet de chambre pour le servir; plusieurs gentilshommes mirent leur bourse à sa disposition; le président d'O... chez qui on avait joué la tragédie pendant le carnaval, fit porter chez lui les costumes de ses nobles acteurs; le greffier du procureur général vint recevoir sa déposition, et lui promit que les poursuites les plus actives seraient faites contre les brigands,

Il paraît qu'Hubert avait fait dessiner en Angleterre le plan d'une machine infernale fort compliquée. Nous ignorons toutefois si elle a été confectionnée en Angleterre, ou si elle devait être confectionnée en France. L'époque où on devait en faire un exécrable essai n'était pas encore décidée. On ne croit pas qu'il dût avoir lieu le jour de l'ouverture des chambres.

Hubert voyageait sous le faux nom de Stiegler avec un passeport de la préfecture de police. Son portefeuille, qui n'a été ouvert que le surlendemain du jour où il a été ramassé, contient, dit-on, d'importantes indications.

Plusieurs personnes sont compromises. On cite entre autres un magistrat inamovible institué vers la fin de 1830. Hubert a été arrêté à Boulogne le 10. Il va être transféré à Paris.

Il avait fait, sous d'autres faux noms, deux autres voyages en Angleterre, dont le but principal paraît avoir été de conférer avec d'habiles mécaniciens de Loudres et de Birmingham.

On lit dans la Charte de 1830, journal ministériel : « Des bruits de complots et de conspiration découverte ont circulé aujourd'hui dans Paris. Le gouvernement croit de son devoir de porter sans aucun retard à la connaissance du public l'exacte vérité, afin de prémunir les bons citoyens contre des iniquités exagérées.

Depuis quelque temps, le gouvernement était sur la trace de projets sinistres qui se tramaient contre la vie du roi. Il la suivait avec cette surveillance calme et discrète qui déjà plusieurs fois, sans bruit et sans éclat, a prévenu et déjoué de mauvais desseins.

Dimanche dernier, les autorités locales de Boulogne-sur-Mer arrêtaient un homme muni d'un faux passeport, et saisirent dans son portefeuille des pièces très graves qui le désignaient, aussi bien que les renseignements eux-mêmes déjà recueillis par le gouvernement, comme l'homme qui semblait destiné à l'exécution du complot.

C'est un amnistié d'avril, c'est un de ceux en petit nombre qui sont restés insensibles à un acte de clémence accueilli avec reconnaissance par la plupart des condamnés. Par suite des papiers contenus dans son portefeuille, quelques arrestations ont eu lieu, et la justice informée sur toute cette affaire.

Aux faits que nous avons publiés dans notre feuille du matin, le Courier ajoute ce qui suit :

Quelques autres renseignements nous apprennent que le brigadier de la douane, qui avait trouvé le portefeuille de Hubert, après avoir vainement attendu vingt-quatre heures pour qu'on vint le réclamer, en fit lui-même la visite, dans la vue de savoir s'il ne trouverait pas quelques indices sur le nom et la demeure de son propriétaire. Sa surprise fut grande en voyant les dessins et les papiers qu'il contenait. Il alla aussitôt faire sa déclaration à l'autorité ; on se mit en quête, et on finit par découvrir l'individu auquel le portefeuille appartenait. Celui-ci en a reconnu, dit-on, le contenu, et en paraphra les différentes pièces ; dès lors on l'arrêta comme porteur d'un faux passeport. C'est sous cette prévention qu'il a été écroué.

Si l'on croit des personnes d'ordinaire bien informées, le ministère, éclairé par les nombreux procès politiques que les cabinets précédents ont exploités avec tant d'éclat, n'attachait pas une grande importance à celui-ci et renverrait simplement les accusés devant les assises pour y être jugés.

Nous n'avons pas appris qu'un magasin fût impliqué dans cette affaire, et la Charte n'a rien dit qui puisse prêter quelque vraisemblance à cette version. Nous avons entendu parler seulement de l'arrestation d'un boulanger qui a déjà subi une condamnation ou du moins un jugement correctionnel.

L'état de M. le duc de Nemours continue à être satisfaisant. Hier le prince s'est rendu plusieurs fois dans la journée chez la reine ; M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans

ont passé la soirée chez S. A. R. Anjou d'hi M. le duc de Nemours a reçu plusieurs personnes, parmi lesquelles on a remarqué M. le prince de Moskowa.

Le duc de Nemours, en quittant le bateau à vapeur le Courier, qui la transporté à Rouen, a offert une bague au capitaine Toutain, et une assez forte gratification à l'équipage. Quant à la compagnie du Courier, elle n'a voulu accepter du prince que le paiement des frais faits pour le voyage du Havre à Rouen. (Journal du Havre.)

La petite lionne qui, en voyant de très près le rivage, s'est jetée à l'eau au moment où le bateau à vapeur le Courier se trouvait par le travers de Quillebeuf, a été retrouvée à terre par des chasseurs, peu préparés sans doute à faire une telle rencontre.

L'attitude inoffensive de la lionne ayant engagé les chiens à s'approcher du jeune monstre, qui, au lieu de se montrer hostile, s'est mis à jouer avec la meute, à mis bientôt les chasseurs à même de ramener l'animal fugitif en lieu de sûreté. Le bout de corde que la lionne du duc de Nemours avait encore au coup indiquait assez, d'ailleurs, l'état assez récent de servitude auquel elle venait d'échapper.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13.

Il s'est fait un peu plus d'affaires aujourd'hui que dans la bourse d'hier. A l'ouverture du parquet, la rente était assez faible et paraissait devoir fléchir encore ; mais quelques ordres d'achats sont venus remonter les cours. Le 3 p. c., qui était tombé à 79 1/2, s'est relevé jusqu'à 79 20.

Le 5 p. c. était moins bien tenu que le 3 p. c. ; on s'occupe toujours beaucoup de la question du remboursement.

Les actions de la Banque belge ont été assez demandées aujourd'hui ; on a remarqué plusieurs forts achats de cette valeur, effectués par un agent de change, qui vient de faire un voyage en Belgique pour prendre des renseignements sur les différentes valeurs de ce pays.

Les portugais sont faibles à 49 1/2.

Les affaires industrielles se sont un peu ranimées et elles ont donné lieu à pas mal d'affaires.

Les actions de la caisse Lafitte sont faibles à 4,980 les actions de 5,000.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Dépêche télégraphique.

Bayonne, 3 décembre.

Espartero est parti de Pampelune le 4 pour l'Ebre, avec 9 bataillons.

Le général Ollibarry est resté à Pampelune. Une de ses brigades est à Iroz.

Nous avons reçu ce matin les journaux de Madrid des 4 et 5 du courant.

Le 4 il y a eu séance dans les deux chambres.

Dans celle des sénateurs on a discuté le rapport de la commission sur la proposition du marquis de Viluma, qui demande que toutes les élections de Madrid soient renouvelées. Après un long débat, la commission retire son rapport pour en présenter un autre le lendemain.

On est passé ensuite à la discussion du rapport de la commission relatif à ce que M. le marquis d'Espeja, ayant été nommé ambassadeur, doit être assujéti à une nouvelle élection. Ce rapport a été adopté.

Les débats de la chambre des députés ont été très vifs ; on y continue la discussion sur le sixième paragraphe de l'adresse, et par conséquent on a encore parlé de l'art. 4 du traité de la quadruple alliance.

MM. Martinez de la Rosa, Olozaga, Mon, etc., ont pris la plus grande part dans ces débats ; les discours d'Olozaga et Mon ont excité des applaudissements si vifs dans les tribunes publiques, que le président, ne pouvant pas parvenir à rétablir le silence, a été obligé de lire l'article du règlement de la chambre. Les députés ont résolu que cette discussion serait continuée le lendemain.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 14 DÉCEMBRE.

LL. MM. sont arrivées de Laeken hier à midi et demi.

dans une rue déserte. Mais là, Dogard trouva un jeune officier qui lui demanda raison de sa bonne fortune.

Demain matin, si vous plait, mon gentilhomme, dit le tragédien.

Non, parbleu, mais sur l'heure. Allons, vite, l'épée à la main ! ces gens nous éclaireront avec leurs lanternes.

Jusqu'à présent, pensa Dogard, j'ai goûté les agréments d'une position usurpée, en voici maintenant un inconvénient. Je n'ai jamais de ma vie mané une épée ; mais n'importe, il faut soutenir mon personnage !

Dogard se mit en garde, et il se battit comme il avait joué la tragédie, c'est-à-dire avec tant de vigueur de témérité qu'il blessa son adversaire.

Cette affaire lui fit honneur, et ses succès de tout genre en devinrent plus brillants et plus nombreux. Il y avait cinq jours que Dogard était un homme illustre, lorsque parmi les billets parfumés qui lui étaient adressés, il y trouva une lettre dans laquelle le sentiment se présentait sous un aspect nouveau. Une veuve jeune encore et riche de quinze mille livres de rente en bonnes terres, lui proposait sa main, à condition qu'il renouvellerait au théâtre, et qu'il irait vivre avec elle dans un château aux environs de Nice. Rendez-vous était donné dans une église pour voir la veuve et lui donner une réponse.

Ce même jour, un étranger s'arrêtait devant l'auberge de la Mule Noire, et lisait avec stupefaction une large affiche de spectacle qui annonçait la sixième représentation de M. Lekain, comédien ordinaire du roi, le premier tragédien de France. L'affiche ajoutait : « Va l'im mense succès que l'illustre M. Lekain a obtenu jusqu'à ce jour, et l'affluence considérable de spectateurs qui se sont portés aux représentations de cet inimitable artiste, les bureaux s'ouvriront à midi. »

L'étranger demanda un appartement à l'auberge de la Mule Noire, qui était la meilleure d'Aix. L'hôte lui répondit qu'il n'avait pas de chambre d'une chambre au troisième, le second étant occupé par le lieutenant civil de Draguignan, et le premier par M. Lekain.

De plus en plus stupéfait, l'étranger prit la chambre du troisième et se présenta au premier, chez M. Lekain.

Monsieur, dit-il en entrant chez Dogard, est-ce au célèbre Lekain que j'ai l'honneur de parler ?

A lui-même que vous voulez voir ?

Monsieur, j'admire votre talent.

Vous êtes banal, mon ami.

Acteur de province, j'ai de l'ambition ; je brûle de parvenir, et je suis sûr que vos conseils me seraient d'un immense secours. Voulez-vous me permettre de déclamer une scène ? vous m'en direz votre avis.

Faites, mon cher, je vous écoute.

Le roi a reçu successivement le comte Joseph de Baillet, sénateur, et M. Maertens, membre de la chambre des représentants.

S. M. a ensuite donné audience à un grand nombre de personnes.

La souscription qui a eu lieu avant hier pour l'obtention de douze cents actions de la Société civile pour l'embellissement de Bruxelles, s'est élevée à la somme énorme de 760,918,000 francs. De sorte qu'il y aura dans la répartition une action 575 millions par million souscrit. On sait qu'il n'y avait d'admis pour le dépôt que les actions des Sociétés Générale, de Commerce, Nationale et Mutuelle.

M. Michaëls a comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction pour être interrogé sur un duel qu'il a eu hier avec M. Ad. Bartheis ; M. Michaëls a été mis sous mandat de dépôt.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

L'ordre du jour d'hier à la chambre des représentants portait la discussion du budget des voies et moyens. Mais, à l'ouverture de la séance, M. le ministre des finances a présenté un projet de loi tendant à autoriser la perception de tous les impôts en principal et en centimes additionnels, jusqu'au 1er février 1838, d'après la loi et les tarifs qui en régissent aujourd'hui l'assiette et la perception. Ce projet a pour but de donner à la chambre le temps de voter les budgets de la guerre et des travaux publics avant celui des recettes. Il a été renvoyé à la section centrale du budget des voies et moyens.

M. Rogier a rappelé l'attention de la chambre et du gouvernement sur la nécessité de s'occuper enfin de la loi relative aux indemnités. MM. de Brouckère et Gendebien ont demandé que la commission des pétitions fit un prompt rapport sur la pétition de la régence de Bruxelles ; M. Gendebien a insisté d'autant plus sur ce point, que la ville de Bruxelles se trouve dans l'impossibilité de se créer des ressources pour faire face à ses engagements, jusqu'à ce que les chambres aient résolu si elle restera définitivement chargée des indemnités du fait des pillages. M. Zoude a annoncé que la commission présenterait son rapport demain ou après-demain. M. Verdussen, en appuyant la réclamation de M. Rogier, a déclaré que dans la discussion du budget des travaux publics, il demanderait qu'on rétablît la chiffre qui avait été voté précédemment pour le partage provisoirement entre les victimes des événements de la révolution.

La chambre a entamé ensuite la discussion générale du budget des travaux publics ; cette discussion a fourni à plusieurs membres l'occasion de réclamer contre la répartition du crédit de six millions qui a été voté pour construction de routes nouvelles ; par suite de la partie du royaume qui éprouvent le besoin le plus pressant de voir ouvrir des communications, se trouve en première ligne la Campine, et M. de Nef a demandé à cet égard des explications au ministre.

Comme on n'était pas prévenu que l'on s'occuperait aujourd'hui des travaux publics, la discussion générale n'a pas été close, et M. le ministre ne prendra la parole qu'après avoir entendu toutes les observations des membres qui n'ont pu la faire aujourd'hui.

La séance a été interrompue pendant une demi-heure. Au bout de ce temps, la section centrale, qui s'était réunie pour examiner le projet présenté au commencement de la séance par M. le ministre des finances, est rentrée en séance, et M. Demonceau, son rapporteur, a proposé l'adoption pure et simple du projet.

Demain continuation du budget des travaux publics.

Voici l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi, ayant pour objet de fixer le contingent de l'armée, pour l'exercice 1838 :

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du gouvernement, le projet de loi ayant pour but de fixer le contingent de l'armée, pour l'exercice de 1838.

L'étranger se mit en devoir de déclamer une scène de Tancrède. Dès les premiers vers, Dogard pâlit, puis il trembla, ses jambes fléchirent et il tomba à genoux en s'écriant :

Vous êtes Lekain ! pardonnez à un malheureux !

Lekain releva Dogard avec bonté, et celui-ci lui raconta sa histoire avec une entière franchise.

Je vois du moins, dit Lekain, après avoir entendu ce récit, je vois que tu ne m'as pas fait de tort. Tu as eu du succès, tu a donné un coup d'épée, tu t'est galamment battu envers les dames ; je n'ai pas le droit de me plaindre. D'ailleurs le tour est bon, que me fais tu jouer ce soir ?

Vendôme.

C'est mon meilleur rôle. J'irai me voir.

Après le spectacle, Lekain alla trouver Dogard dans sa loge et lui dit : tu a joué comme un coiffeur malgè ! ton succès. Tu es mauvais ; mais il y a de l'étoile dans tes défauts. Viens à Paris, et je me charge de te faire débiter à la Comédie Française.

Merci, répond Dogard, je vous rends votre nem, et je vais, je crois renoncer au théâtre.

Eh bien ! ce n'est pas un grand malheur pour l'art dramatique.

Il est jaloux de moi, pensa Dogard, je n'en suis pas surpris. Dogard fut exact au rendez-vous que la veuve lui avait donné ; il la trouva fort avenante ; elle n'avait guère que trente-cinq ans ; ses yeux étaient vifs et sa tournure ne manquait pas de grâce. L'entretien fut long, mais, dès les premiers mots, on s'était mis d'accord.

Vous voulez absolument, dit Dogard, que je me retire du théâtre ?

Absolument.

Ce n'est donc pas pour ma gloire que vous m'épousez ni pour ma fortune, car je vous ai dit que je n'en ai pas, ni pour mon nom, car Lekain, est un nom de guerre, et je dois reprendre, pour les actes de la vie civile, celui de Dogard qui est le véritable.

Dogard sait peu m'importer votre gloire et la célébrité de ce nom de Lekain. En vous voyant jouer la tragédie, j'ai fiélement reconnu en vous des sentiments élevés, un noble cœur, une âme passionnée ; voilà ce qui m'a charmé, voilà ce que j'épouse.

En ce cas, murmura-t-elle.

Quelques jours après cette entrevue, Dogard conduisit sa femme à Marseille, les deux nouveaux époux allèrent au spectacle ; on jouait Adélaïde Duguesclin.

Comment se nomme cet acteur qui joue le rôle de Vendôme ? demanda Mme Dogard.

Il se nomme Lekain.

Que dites-vous de ne l'être pas Lekain ! Et vous ?

Alors Dogard raconta son aventure à sa femme, et après avoir entendu cette tardive confession, sa femme lui pardonna, car la lueur de miel a des trésors de clémence.

(Courier français.)

et que bientôt sans doute il rentrera en possession des objets précieux qui lui avaient été si indignement ravis.

Quand Dogard eut été élégamment coiffé par le valet de chambre du chevalier, quand il eut revêtu les riches habits qui lui avaient été gracieusement prêtés, les avantages de sa personne brillèrent de tout leur éclat. Il y avait foule sur sa route pour le voir passer lorsqu'il se rendait à la répétition, et tous les curieux, les femmes surtout, se recréaient sur sa bonne mine.

C'est bien ainsi, disait le directeur du théâtre, que je me représentais Lekain ! grand, élancé, brun, beau, bien tourné. On prétendait, d'après je ne sais quels critiques, que vous étiez petit, gros et laid ; triple calomnie !

Que voulez-vous, mon cher, le mérite fait des envieux.

Que voulez vous jouer pour votre début ?

Ce que vous voudrez ; vous connaissez mon répertoire ; affichez si cela vous convient, *Venceslas* et *Britannicus*.

Deux tragédies ! Vous ne craignez donc pas de vous fatiguer ?

Moi ? Allons donc ! J'y suis habitué. Le mois dernier, à Paris, j'ai joué trente actes de suite.

Eh quoi ! Six tragédies le même soir ?

Non, une seule. *Zaire*. Mais le parterre fut si enthousiasmé de mon talent, qu'il fit recommencer cinq fois la pièce. Ce bon Voltaire en pleurait de joie et d'attendrissement.

La foule assiégeait de bonne heure les avenues du théâtre pour voir Lekain dans *Venceslas* et dans *Néron*. — A Voici le moment décisif, se disait Dogard, le moment d'aller *ad astra*, ou de disparaître dans le troisième dessous. Avant le spectacle, il fit un bon dîner ; trois bouteilles de vin de Champagne lui donnèrent de l'assurance et de la verve tragique. Il entra d'un pas ferme sur la scène ; il brûla les planches, il déclama avec frénésie, il se livra à tout l'emportement du geste et de la voix ; il fut étonnant, magnifique, pyramidal ; on l'applaudit à outrance, il y eut des cris d'admiration ; jamais acteur n'obtint un aussi éclatant succès.

Les jeunes gens les plus distingués de la ville vinrent le prendre dans sa loge, et le portèrent en triomphe à l'hôtel G..., où un splendide souper avait été préparé.

Ma foi, disait le lendemain matin Dogard en se réveillant, rien n'est plus facile que d'être un grand homme.

On lui apporta à son lever cinq ou six billets ambrés.

Encore un profit de la célébrité, s'écria-t-il ; pauvre Florine, tu m'as trahi, oublié, abandonné pour un coup de sifflet, et c'est précisément ce coup de sifflet qui aura fait ma fortune et ma gloire en me donnant le courage et le génie du désespoir.

A la seconde représentation, l'enthousiasme du public redoubla. Quand Dogard sortit du théâtre, il fut enlevé par quatre hommes et placé de vive force dans une chaise à porteurs, qui s'arrêta devant une petite porte

Ce projet reproduit les dispositions de ceux qui ont été adoptés les années précédentes; c'est à dire qu'il porte à 110,000 hommes la force éventuelle de l'armée sur pied de guerre, et à 12,000 le contingent de la levée de 1838.

Il devait être ainsi, puisque nous avons toujours à nous tenir en mesure contre les mêmes éventualités.

La promptitude avec laquelle les hommes appartenant à la réserve, ont répondu à l'appel qui leur a été fait cette année, et l'excellent esprit dont ils se sont partout montrés animés, prouvent, messieurs, que le pays peut compter sur cette partie de la force publique pour le cas où il devrait développer tous les moyens de défense.

Bruxelles, 14 décembre (trois heures). — On s'est beaucoup occupé à la bourse de M. H... qui a été arrêté et conduit aux Petits-Carmes pour manque de service comme garde civique; deux gendarmes accompagnés du tambour de la légion, faisant les fonctions d'huissier, sont venus arrêter cet honorable négociant dans son domicile, Place de la Monnaie. Son absence de la bourse a été aussitôt remarquée. On le plaint d'autant plus d'être victime d'une pareille sévérité, qu'il est probable que S. M., usant de clémence pour la garde civique, gracierait tous les délinquants, à l'occasion de l'anniversaire que nous célébrerons après-demain. Mais en attendant, M. H..., une des notabilités de la bourse, aura fait ses trois jours de prison et aura été détourné de ses affaires.

Société Générale, titres en nom, fl. 820 P.; certificats au porteur, émission de Paris, 1735 P.; Société de Mutualité, 1136 25 (13 5/8) A.; Société Civile, 1062 50 (106 1/4) A.; Banque de Belgique, 1470 (147) N.; Actions Réunies, 1070 (107) P. Le tout avec fort peu d'affaires.

L'actif espagnol a éprouvé la même stagnation; il reste 19 7/8 cours.

Le marché aux huiles offre de l'intérêt: l'huile de colza au comptant était très offerte aujourd'hui à cause de la liquidation du mois, qui n'est pas encore achevée. On l'obtient à 47 1/2 à 47 1/4. Si le temps se mettait à la gelée, il est probable que les prix reprendraient un peu plus de faveur. A terme on ne faisait rien. Les huiles de lin faibles; les savonneries ne travaillant presque pas, les graines grasses absolument sans demande; les tourteaux sans variation.

Voici comment on peut coter, huile de colza: au comptant, fl. 47 1/2 à 1/4, courant du mois, 47 1/2 à 47 1/4, janvier, 48 à 47 3/4, février 48 à 47 3/4; huile de lin au comptant, 43 1/2; tourteaux de colza, fl. 79; de lin 120 à 122.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoen 19 3/8 A. 7/8 P.

LIEGE, LE 15 DÉCEMBRE.

SINGULIÈRE JURISPRUDENCE DE LA COUR DE LIÈGE.

On a bien raison de le dire: Il n'y a qu'un bonheur et malheur dans ce monde. Notre journal rendait compte, il y a peu de jours, d'une affaire jugée par la cour de Liège à l'audience des appels de police correctionnelle du huit de ce mois.

Un abbé, poursuivi pour escroquerie, y fut acquitté, par le motif que le prévenu pouvait avoir été de bonne foi dans l'administration de ses remèdes. Or ces remèdes consistaient à marmotter quelques prières, à faire brûler deux chandelles, à oindre les patients d'un peu d'huile d'olive. Le ministère public, qui, comme on sait, n'entend guère raison, vit, dans ces faits, l'emploi de manœuvres frauduleuses, pour persuader l'existence d'un pouvoir imaginaire, et pour faire naître l'espérance d'un succès chimérique, en d'autres termes, une belle et bonne escroquerie, d'après la plus rigoureuse définition de l'art. 405 du Code Penal.

La justice s'est donc chargée, au défaut de l'université, de délivrer, à notre abbé defroqué, un brevet moyennant lequel il pourra désormais poursuivre en paix le cours de ses guérisons miraculeuses, soulager l'humanité souffrante, faire marcher les boiteux, rendre l'intelligence aux insensés, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, expulser Satan des corps où il s'est logé et, que sais-je? opérer d'autres prodiges à l'égard de ceux que l'évangile rapporte du divin maître. A la bonne heure! La justice a, par ma foi, bien fait. Mais comment se fait-il que cette même justice, il y a de cela deux ans, ait agi tout autrement? Nicolas Dauphin, prêtre suspendu comme son confrère, mais moins heureux que lui; avait été poursuivi, devant le tribunal correctionnel de Huy précisément pour des faits en tout semblables, et condamné, comme escroc, à six mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende. Il parut même que ce n'était pas assez pour un abbé qui mêle, à des pratiques dangereuses, une profanation sacrilège, et la cour partagea si bien cet avis, que, sur l'appel du ministère public, elle doubla la peine et prononça une année d'emprisonnement.

Lequel maintenant, de cet arrêt qui est du 4 septembre 1835, ou de l'arrêt nouveau du 8 décembre de l'an de grâce 1837, fera jurisprudence? A de plus hautes que nous a le décider. Voilà un aliment assez inattendu à la controverse judiciaire. La décision récente étant très propre à encourager les faiseurs ne ou à naître de prodiges, l'occasion de prononcer de nouveau sur ce grave débat ne se fera sans doute pas attendre.

Plaisanterie à part, la cour d'appel nous paraît être tombée dans une réelle et très-dangereuse erreur, et, de la part d'un corps aussi haut placé dans l'estime publique, nous ne pouvons nous empêcher de la déplorer vivement. Comment! l'homme qui n'aura pas rougi de soulever publiquement l'indélicable caractère du sacrodoce imprimé sur son front, trouvera, dans une prétendue croyance à l'efficacité de quelques cérémonies prosrites par l'église elle-même, une excuse à des pratiques tout à la fois nuisibles et ridiculement superstitieuses! Il lui suffira de dire pour sa défense: J'ai été de bonne foi, j'ai été croyant, pour que la justice dise, après lui: il a pu être de bonne foi, (il a pu) admirablement trompé! et l'acquitter par ce motif, et l'autoriser à garder l'argent qu'il a fait passer dans sa poche de celle de ses pauvres dupes. S'il devait en être ainsi, l'on verrait bientôt nos campagnes, encore si simples, si ignorantes, livrées à l'exploitation des charlatans de toutes formes et de toutes couleurs. Ces Messieurs auraient en effet beau jeu. L'un croira à la vertu de sa panacée, un autre à l'effet de quelques yeux magiques, un troisième à la puissance de certains exorcismes. Ils auront été, ils auront pu être de bonne foi; ils l'affirmeront, la main sur la conscience, ou plutôt sur le gous-

set. Qui leur prouvera le contraire? Ils seront donc acquittés avec tout autant de raison que l'a été le triomphant abbé de l'arrondissement d'Arion.

Nous conseillons maintenant à son pauvre confrère, Dauphin, d'aussi bonne foi que lui, et par conséquent condamné fort injustement, de se faire réhabiliter. Ce sera justice.

On nous assure bien positivement, que la section de Liège à Waremme sera terminée le 25 de ce mois, et que la ligne toute entière de Liège à Bruxelles, sera livrée à la circulation pour le premier janvier. Lorsque le service sera complètement organisé le trajet se fera de Liège à Bruxelles.

Le *Courrier Belge*, en reproduisant un passage de notre article sur le rapport de M. Zoude, dans lequel nous nous prononçons contre l'établissement d'une merceria, nous reproche d'avoir sollicité auparavant cette mesure. C'est encore un mensonge du *Courrier*. Nous n'avons jamais demandé l'établissement d'une merceria; nous n'avons jamais écrit une ligne qui pût faire supposer que nous sommes partisans de cette mesure. Cela est tellement vrai que nous avons démenti, il n'y a pas quinze jours, une assertion du *Belge* qui rangait, à tort, le *Politique* parmi les journaux qui réclament une merceria. Nous espérons que le *Courrier Belge* aura la bonne foi de reproduire ces quelques mots, et, s'il persiste à nous attribuer une opinion que nous n'avons jamais eue, de prouver par des citations et des faits que son allégation est fondée.

Par un arrêté du 13 de ce mois, il sera construit, dans la province de Limbourg, une communication en pavé et en gravelage entre Ruremonde et la route de première classe de Maestricht à Venloo vers Horn. La route aura généralement 10 mètres de largeur entre les arêtes extérieures des accotements, dont 5 mètres de chaussée pavé et en gravelage, et 2 1/2 mètres pour chacun des accotements. Les frais de construction de cette route, déduction faite du subsidé à fournir par la province, seront imputés sur le crédit de 6,000,000 ouvert pour construction de routes par la loi du 2 mai 1836.

La société de l'Océanie, fondée à l'Etablissement Géographique de M. Vandermaelen, vient de faire partir deux naturalistes belges attachés à l'exploration de ces contrées lointaines qui, jusqu'ici n'avaient pas encore été parcourues par nos compatriotes.

Les lites que pendant les quatre premières années de leur séjour en Océanie visiteront MM. Lacourt, frères, chargés de cette mission périlleuse, sont les suivantes: la Nouvelle Galles du Sud, South Australia, Swan River, Ile Van Diemen, Nouvelle Zélande, etc., etc.

Ces voyageurs sont partis le 13 pour Londres, où ils doivent s'embarquer le 17 à bord du *Fergusson*.

On sait que la société Océanique, instituée pour enrichir nos collections d'histoire naturelle et développer nos relations commerciales, est placée sous la haute protection du Roi et que son président est M. le baron de Stassart, gouverneur du Brabant. (Commerce.)

La compagnie de la garde civique à cheval se réunira samedi prochain, dans un banquet à l'Hôtel du Brabant, à l'occasion du jour anniversaire de S. M. le roi Léopold.

Par modification à l'art. 9 des statuts de la Société Générale belge des bateaux à vapeur, il y aura huit commissaires au lieu de cinq. Six sont déjà nommés, ce sont MM. F. Coppens, à Bruxelles; E. Dapont du Fayt, J. Nagelmakers, à Liège; C. Halbreed, à Charleroy; Ch. Ekerman et J. Gevers, à Anvers.

Il paraît qu'on a eu tort de prendre au sérieux la nouvelle donnée par le *Courrier belge*, d'une quasi-insurrection des ouvriers de Borinage. Les journaux de Mons n'ont pas aperçu seulement l'ombre du rassemblement qui devait s'être tenu auprès du gouverneur du Hainaut. Au surplus, le *Courrier belge* n'en est pas à son premier mensonge. (Observateur.)

On écrit de Minden, 30 novembre:

L'archevêque de Cologne n'a pas quitté son logement depuis le jour où il y est entré, et il paraît décidé à vivre ici dans une retraite encore plus profonde qu'à Cologne, où il ne recevait même pas les visites du président supérieur, du président de gouvernement ni du général commandant. On répondait souvent aux visiteurs que Sa Grâce Mgr. l'archevêque s'occupait dans le moment à écrire à S. S. le pape. Après avoir dit la messe dans la chapelle établie dans sa maison, l'archevêque passe en prières toute sa matinée et une partie de la soirée.

On nous écrit de Cologne que l'archevêque doit d'autant moins espérer qu'il obtiendra le chapeau de cardinal que, dans ce moment-ci, il n'y a pas de cardinal allemand. On ajoute qu'il serait nommé en même temps que M. le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, nonce actuel du Pape à Munich et autrefois colonel d'un régiment de hussards. (J. de Francfort.)

On mande de Londres:

La passion des chevaux et des paris a conduit si loin un de nos jeunes lords (Stanley), qu'il en est arrivé au point de vouloir abandonner temporairement ses revenus à ses créanciers. Il y a à peine quelques années qu'il a reçu de son tuteur 100 mille liv. sterl. (2,500,000 francs) comptant, et son revenu ne s'élevait pas à moins de 40 mille liv. sterl. (1 million de francs.) Il avait dans ces derniers temps jusqu'à 500 chevaux dans ses écuries. Le noble comte en sera quitte pour faire un voyage sur le continent, ou bien pour adopter une vie simple et frugale dans quelque coin retiré de l'Angleterre ou de l'Ecosse jusqu'à ce qu'il soit aligné.

GARDE CIVIQUE. — ÉLECTIONS.

2^e compagnie du 2^e bataillon de la 4^e légion. (Grenadiers.)

Ont été nommés:
Capitaines: M. Dognée, aîné, avocat,
1^{er} lieutenant: M. Dorée, Nicolas,

Sous lieutenants: MM. Plomdeur, Joseph et Chaudoir, Charles.
Sergens: MM. Dognée; Phillips, Mathieu; Wilgot et Cajot.
Fourrier: M. Depoier, Joseph.
Caporaux: MM. Philippe, François; Lesoinne, Charles; Lesoinne, Adolphe; Collette.

3^e compagnie du 2^e bataillon de la 4^e légion. (Voltigeurs.)

Ont été nommés:
Capitaine: M. Kips, Adolphe.
1^{er} lieutenant: M. Guillaume, Jean Martin.
Sous lieutenant: MM. Joriss et Daywaille.
Sergens: MM. Hapart, François; Haneuse, Léonard Joseph, Noël; Louis; Galausen, Nicolas.
Fourrier: M. Colson, Jacques.
Caporaux: MM. Dechêne, Toussaint; Lardinois, fils; Laresse, Jacques Joseph; Chaumont, Joseph.

CONCERT.

Hier, au concert donné par M. Ferdinand, le concours de monde n'a pas répondu à la composition du programme. La salle, éclairée comme un jour de spectacle gala, était bien garnie; mais il n'y avait pas foule, et cependant le bénéficiaire n'avait rien négligé de ce qui pouvait rendre cette soirée musicale, agréable et brillante.

Parmi les morceaux qui nous semblent devoir être signalés, nous placerons le pot pourri sur des motifs de la *Juive*, arrangé pour la grande harmonie, par M. Vankalk. La disposition du théâtre, où étaient rangés la musique du 1^{er} régiment et l'harmonie de l'orchestre, présentait un charmant coup d'œil; le choix et l'arrangement des plus beaux motifs de l'œuvre de Halevy, ont attesté le goût de M. Vankalk, goût que la plus brillante exécution a fait encore ressortir. — L'air varié pour trompette à piston, exécuté par M. Vanhosen, a droit aussi à une mention honorable; cet artiste possède un talent distingué, et des applaudissements nombreux ont prouvé qu'il avait été convenablement apprécié.

Les chœurs de *Fidelio* et du *Siège de Corinthe*, ont été chantés avec beaucoup de précision par MM. les artistes et amateurs.

Après avoir accordé des éloges à ces morceaux d'ensemble, nous voudrions pouvoir les étendre aux airs chantés par MM. Berton et Hermann. Mais ce dernier a été très-froid, dans son air des Puritains, son chant manquait de goût; et ce jugement, nous l'appliquons également à la cavatine chantée par M. Berton.

Nous avons entendu exécuter le beau trio des *Huguenots* par MM. Richelme, Bouchy et Mme. Vadé. Hier, MM. Hermann, Sylvain et Mme. Huguet-Roux, s'étaient chargés de nous faire également entendre cette belle composition; il nous en coûte d'avouer que la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche, nous a fait regretter leurs devanciers.

VILLE DE LIÈGE.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU ROI.

Le collège des bourgmestre et échevins, Arrête:

Vendredi 15 du courant, à six heures du soir, le son des cloches des églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.

Samedi 16, les cloches seront sonnées à trois reprises; savoir:

- A huit heures du matin;
 - A midi,
 - Et à six heures du soir.
- Le même jour, les édifices publics seront illuminés.
A l'hôtel de ville, le 14 décembre 1837.

Le président, Louis JAMME.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 15, à 6 1/2 heures, septième représentation du 4^{me} mois d'abonnement, 5^{me} représentation de M. Lhérie, premier comique du théâtre des Variétés, le NOUVEAU SEIGNEUR DU VILLAGE, opéra comique en un acte — Le BOUFFON DE LOUIS XIV, ou L'HOMME MÉCONNU, vaudeville en trois actes. Premier acte, le Bouffon à Versailles; 2^{me} acte, le bouffon à bonne fortune; 3^{me} acte, le mariage du bouffon. — La 2^{me} représentation de: LA SONNETTE DE NUIT, ou les inconvénients de se marier lorsque l'on est apothicaire. M. Lhérie, un des auteurs, remplira quatre rôles différents qu'il a créés à Paris.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite tous les contribuables à venir, sans retard, solder leurs contributions de cette année.
Liège, le 15 décembre 1837.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

EN VENTE CHEZ H. DESSAIN,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PLACE SAINT LAMBERT:

1. Henri ou la Famille du Sabotier, 2 vol. (avec 4 vignettes). 60 ct
2. Simple Suzanne ou la Reine de Mai, 25
3. La Famille de Guillaume Haris, 30
4. Maître Pierre, entretiens avec ses petits amis, 20
5. Id. entretiens sur Franklin, 25
6. Les Œufs de Pâques, 45
7. Persévérance ou Découverte de l'art d'émailler la Poterie, 45
8. Simon ou le Marchand Forain, 30
9. Antoine et Maurice, 30
10. Histoire de Joseph, 30
11. Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol. 60
12. Histoire de la Découverte de l'Amérique, 2 vol., 60
13. Histoire de Michel Lambert, 45
14. Premières notions de Géographie, de Chronologie et d'histoire (avec 5 cartes), 35
15. Robinson dans son Ile (avec plusieurs vignettes), 25
16. Histoire des Inventions et Découvertes, 25

PUBLICATIONS NOUVELLES:

17. Album Moral, *Vice et Vertu*, 12 sujets lithographiés, frs. 2
 18. Livre d'instruction morale et religieuse, 40
 19. Les Fables d'Esopé (avec vignettes), 15
 20. Histoire du petit Jacques, 15
 21. L'Ami des Écoliers, 25
 22. Géométrie industrielle, par Bergery, 2 50
- MM. les instituteurs jouissent sur tous ces ouvrages d'une remise de 10 p. 100.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 14 DECEMBRE.

Naisances: 2 garçons, 3 filles. Mariages: 6; savoir: G. Servais, houilleur, faubourg Ste. Marguerite, et M. Déné Letawe, journalière, même rue. — Th. Sennin, journalier, rue des Ecoles, et M. L. Dumont, domestique, rue du Champion. — J. G. T. Petit, boulanger, rue Grasse Poulx, et J. Isa, sans profession, même rue. — J. G. J. Gilles, armurier, faubourg Vivegnis, et M. Broka, sans profession, même faubourg. — J. F. Tomson, cordonnier, en Berzévue, et J. D. Hia, couturière, sur Meuse. — P. Thonard, journalier, sur le Mont, et M. Lemaire, brodeuse sur le Mont. Divorce: 1; savoir: J. Louwa, blanchisseuse, et J. T. Thibault, armurier, domiciliés en cette ville. Décès: 2 garç., 1 femme; savoir: J. Delruelle, âgée de 25 ans, rue Bas Rhexux, épouse de Paul J. Gilot.

ANNONCES.

VENTE DE LIVRES.

LE 21 DECEMBRE COURANT, A DEUX HEURES, Il sera vendu chez M. DUVIVIER, rue Velbruck, Une BELLE COLLECTION choisie de livres classiques, d'histoire, de littérature, voyages, éditions les plus estimées, la plupart neufs, et deux beaux rayons en acajou. Parmi ces livres se trouvent le beau Voltaire Beuchot, en 70 v. in-8, le Buffon avec les descriptions anatomiques de Daubenton, 44 vol. in-8; de Rousseau avec notes de Musset P. luy, 25 v. d., Diderot, Diderot, Baraute, Hame Robertson, Sismondi, Gibbon, où le catalogue se distribuera le 18 courant. 2301

LE LUNDI 18 DECEMBRE courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin,

UNE MAISON,

SISE A LIEGE, SUR LA FONTAINE, N^o 99. S'adresser, pour les conditions, au bureau de ladite justice de paix, ou en l'étude dudit notaire. 2221

LE LUNDI 18 DECEMBRE 1837, A DEUX HEURES PRECISES DE RELEVÉE.

Le notaire KEPPELNE procédera à la VENTE aux enchères, par lots et sur lieux,

D'UNE PEPINIERE,

Croissante dans un terrain, faisant partie de la propriété de Mlle. de Vacant, situé entre la chaussée St. Gilles et le chemin du Laveu, dans le tracé du chemin fer. Cette pépinière consiste en poiriers et pommiers à haute tige, pruniers, veuglotiers, passabricotiers, pommiers nains, poiriers greffés sur courcier, tous propres à être mis en place; pêchés écussonnés et arbricottiers, de deux ans, et à basse tige, pommiers nains greffés d'un an, pommiers de paradis, poiriers non greffés et autres sauvages. S'adresser pour les voir à la dame GALOPPIN aux mêmes lieux. 2269

AVIS.

ON DEMANDE pour une GRANDE DISTILLERIE, une personne qui puisse en prendre la direction. S'adresser au notaire DELVIGNE à NAMUR.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE.

SAMEDI 16 DECEMBRE 9 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ Pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin, et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE DEFINITIVE AUX ENCHERES,

DES BIENS,

CI-APRES DESIGNÉS, SAVOIR: 1^{er} lot. — UNE PRAIRIE, située commune de HODY vis à vis de Chauxhe, contenant 4 BONNIERS 3 verges grandes sur la mise à prix de 14,175 2^{me} lot. — UNE MAISON avec un petit jardin situé commune de STEMBERT arrondissement de Verviers sur la mise à prix de 100 3^{me} lot. — UNE RENTE de 4 francs 50 centimes, due par le sieur Parent de Fozz sur la mise à prix de 63 4^{me} lot. — UNE RENTE de 5 muids 7 setiers dus par M. Vincent Lamarche de Liège, sur la mise à prix de 1,690 50 5^{me} lot. — UNE RENTE de 12 francs 15 centimes due par le sieur Jacquemin de FLEMALLE-GRANDE, sur la mise à prix de 126 6^{me} et 7^{me} lots. — 15 RENTES dues par divers. S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENOZ, rue du Pot d'Or. 2236

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE

CHEVAUX DE REFORME.

LUNDI 18 DECEMBRE, A DEUX HEURES DE RELEVÉE, Sur le Marché aux Grains, Quai de la Batte, on vendra 19 CHEVAUX DE TRAIT, provenant du 3^{me} régiment d'artillerie. ARGENT COMPTANT. 2284

LE JEUDI 28 DECEMBRE 1837, NEUF HEURES DU MATIN, Les héritiers de M. Jacques Joseph MARCHIN, ancien avoué, FERONT VENDRE AUX ENCHERES, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, et par son ministère:

1^o UNE MAISON,

SISE RUE NEUVE, N^o 434, OCCUPÉE PAR JEAN FORIS. 2^o UNE MAISON, sise rue des Rivelets, n^o 454, occupée par Jean Joseph Bonnavert.

LES RENTES

PLUS SOUS INDIQUÉES: 3^o 32 francs 75 centimes, due par Jean Dister, menuisier, au faubourg Hocheporte. 4^o 43 francs 76 centimes, due par Gilles Crabay, armurier, sur la Fontaine. 5^o 13 francs 67 centimes, due par Jean Louis Libert, rue Hirs-Château. 6^o 10 francs 63 centimes, due par Léonard Guillaume, rue Entre-deux-Ponts, Outre-Meuse. 7^o 14 francs 58 centimes, due par Pierre Joseph Louis du Hallux, commune de Nandrin. 8^o 13 francs 02 centimes, due par Simon Brack de Sins. 9^o 7 francs 29 centimes, due par Barthélemy Joseph Marchal, de Plainevaux. 10^o 4 francs 86 centimes, due par Jean Lambert Dispa, de Grandzé et autres. 11^o 4 setiers d'épeautre, due par la veuve Jean Joseph Degotte, de Plainevaux. Le cahier des charges et les titres sont déposés en l'étude dudit notaire, rue St-Hubert, n. 591, où on peut prendre connaissance. 2270

D BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

PROVINCE DE LIEGE.

DROIT DE NAVIGATION.

AVIS.

Le SAMEDI 23 du courant à 11 heures du matin, à l'HOTEL du GOUVERNEMENT à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué et sous approbation ultérieure de la députation du conseil provincial, à la READJUDICATION aux enchères et à l'extinction des feux, du droit de navigation au bureau de Fragnée sur la Meuse, à Liège. Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement et dans le bureau de MM. les commissaires d'arrondissement de Liège et de Huy. Liège, le 14 décembre 1837.

LIBRAIRIE

J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR

RUE DEVANT LES CARMES, N. 382, A LIEGE.

EN VENTE:

Nouvelle GRAMMAIRE française, par MM. NOEL et CHAP-SAL; nouvelle édition, revue et corrigée d'après le DICTIONNAIRE de L'ACADEMIE (1835), suivie du traité de versification française de M. EM. LEFRANC. 1 vol in-12. Prix: broché, 1 fr. 20 c.; cartonné, 1 fr. 35 c. 2280

AVIS AUX MÉDECINS.

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies de stomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Étiève à Verviers; Van West Uleens, à St. Trond, où l'on trouve SIROP et PATE de NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouements, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées. Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 706

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants du quartier de l'Est, que M. Chamelot, géomètre du cadastre, s'occupera incessamment des travaux d'arpentage et autres relatifs aux mutations cadastrales dans ce quartier. Lesdits habitants ont, en conséquence, invités à donner à ce géomètre un libre accès dans leurs propriétés et à lui fournir tous les renseignements propres à faciliter ses opérations et à en assurer l'exécution. A l'hôtel de ville, le 14 décembre 1837. Le président, Louis JAMME.

BOURSES.

PARIS, LE 13 DECEMBRE.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 12 DECEMBRE.

Table of London market data including 3^o 10, consolidés, Bel. m. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortès, Différées, Passives, Russie, Brésil. Emp. 1831.

AMSTERDAM, LE 13 DECEMBRE.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, syndic. d'amort., Soc. de comm. P. B., Russie, H. et C., 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne, L. n. 500f., Lots de 100 f., Espagne, E. Ard., Dito gr. d., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 14 DECEMBRE.

Table of Antwerp market data including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloug. Lots fl. 300., fl. 100., BRÉSIL. E. à L. 1831, ESPAG. Emp. 1831, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., ANAPLES. Cert. Falc., STAT-BO. Lev. 1832, à An. 1834, CHANGES, Amst., c. jours, Rotterd., Idem., Paris, Idem., 2 mois, Lond. p^r Estr. c. j., 2 mois, Francfort, es. js., 3 mois, Bruxelles et Gand.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 DECEMBRE 1837.

On a fait peu d'affaires aujourd'hui en active espagnole, ouv. 19 7/8 et reste ag. au comptant. Primes à un mois 10 dont 10 1/2 cours Actions de la Banq. Comm. d'Anvers, ouvertes 108 107 3/4 et reste 107 1/2 parier. Les primes effectes. Brésilien 79 1/2 A. et 79 3/4 P. Lots de Nassau f. 22 1/2 P.

BRUXELLES, LE 14 DECEMBRE.

Table of Brussels market data including FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, Dette activ., Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4 p., Fin cour., E. de la ville 1832, Holl. Dette active, Rente domaniale, AUTRICHE. Métall., NAPLES. Falconnet, ESPAG. Dette act., Fin cour., pr. 4 m. d. l., différée 1830., 1835., dette passive, PORT. Bona Maria, BRÉSIL. 1824., ROME. 1831., CHANGES, AMST. ct. jours, LOND. ct. jours, PARIS. ct. jours, ACTIONS INDUSTRIELLES, oci. Gén. en fl., ém. de Par., Société, de Com., Banque de Belg., S. Samb. et O., Haut Fourneaux, Charbon Flénu., Banque Foncière, Ch. H. et W., Ch. Schlessin, Entrep. Industr., Ch. Lev. du Fl., S. d'Ougrée, S. Sars Louche, Che de fer., S. de Venues, Bat. à V. Anv., S. St. Léona., S. Chatelein., S. Verrières., Ecl. gaz. rés., S. Rallinier., Verr. Charl., Expl. l'Espér., Des Brasseries., Librairie H., Typogr. W., Fabr. Tapis., Fabr. de fer., Mutual. ind., C. de Bruges., H. E. Monc., Libr. Meline., S. act. réun., S. de Fleu., Ebénisterie., Librairie Sc., Fab. Fianos., H. E. Borin., Hoyoux., Fabr. de pap., Lits de fer., CHEMINS DE FER, De Par. à St Ger., à V. r. d., riv. g., De Mulh. à Th., Gambart., Luxembourg.

VIENNE, LE 6 DECEMBRE.

Métalliques, 405 5/6. — Actions de la Banque, 1111 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 14 DECEMBRE.

Café — Depuis les ventes que nous avons citées hier, on a encore traité environ 450 balles Batavia ord. à bon ord., dans les prix de 28 1/2 à 29 1/4. Les affaires ont été insignifiantes dans les autres sortes, par suite de la grande fermeté des détenteurs. Sucre brut. — Les ventes publiques de ce jour se sont faites très rapidement et à de bons prix.

MARCHÉ DE LIEGE DU 14 DECEMBRE 1837.

Table of Liege market data including Froment, l'hectolitre, Seigle.

Imprimerie de J.-Bte. Nossens, rue du Pot-d'Or, n^o 612, à Liège.